



Commission des Championnats

Réunion du 27 novembre 2019 - PV N°10

PRESENTS : MM. RAINIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - DOUGNAC Daniel

EXCUSES : Mme COMBEAU Anne-Marie - M. COMBEAU Jean-Jacques

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 23 ET 24.11.2019

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50903.1 MEYRALS - E. CORGNAC ST JEAN SARRAZAC

N°50905.1 STE ALVERE - CHANCELADE MARSAC

N°50906.1 VERGT - BOULAZAC 2

Poule B N°50968.1 RAZAC - PAYS DE L'EYRAUD

N°50971.1 MUSSIDAN ST MEDARD 2 - NEUVIC ST LEON

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°51034.1 TERRASSON - MONTIGNAC 2

N°51038.1 NONTRON ST PARDOUX 2 - CONDAT

DEPARTEMENTAL 4

Poule E N°50572.1 BELVES - E. LA MENAURIE MONPAZIER 2

Poule J N°50742.1 PERIGUEUX FOOT 3 - ATUR 2

CHAMPIONNAT U14F-U17F A 8

Niveau 1 N°53180.1 AS LIVRADAISE - TRELISSAC 2

STATUTS ET REGLEMENTS

CHAMPIONNAT U14F-U17F A 8

Niveau 1 N°53180.1 AS LIVRADAISE - TRELISSAC 2

COMMISSION DES TERRAINS

CHAMPIONNAT U14F-U17F A 8

Niveau 1 N°53180.1 AS LIVRADAISE - TRELISSAC 2

FEUILLES DE MATCHS NON CONFORMES OU INCOMPLETES

DEPARTEMENTAL 4 BRASSAGE

Poule C N°50544.1 THENON LIMEYRAT 3

FEMININES A 8 BRASSAGE

Poule A N°51324.1 TRELISSAC 2

CHALLENGE FEMININ A 8

N°53141.1 PAYS BEAUMONTOIS

N°53142.0 LA BACHELLERIE

CHAMPIONNAT U14F-U17F A 8

Niveau 2 poule A SARLAT MARCILLAC



Commission des Championnats

Réunion du 27 novembre 2019 - PV N°10

Poule B N°53200.1 COLAYRAC
CHAMPIONNAT U11F-U13F A 8
Niveau 1 N°53170.1 GRIGNOLS VILLAMBLARD
N°53172.1 TRELISSAC

NON SAISIE INTERNET

FUTSAL SENIORS

1^{ère} infraction : Débitier le club de 8 € : Pujols Futsal

CRITERIUM SENIORS A 8

1^{ère} infraction : Débitier le club de 8 € : Pays Granitique

2^{ème} infraction : Débitier le club de 12 € : Eymet

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'1 point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA.

DEPARTEMENTAL 4 BRASSAGE

Poule F N°50628.1 LIMEUIL 3

Poule L N°50798.1 TSMB 2

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule A N°51906.1 ST SAUD FOOT 2

CHAMPIONNAT U11F-U13F

N°52171.1 MEYRALS

Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4 BRASSAGE

Poule L N°50797.1 LIMENS JSA 4

Ce club sera débité d'une amende de 40 € (2^{ème} forfait).

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €. Leurs adversaires du jour sont qualifiés pour le tour suivant.

CHALLENGE FEMININ A 8

N°53143.1 LA ROCHE CHALAIS

N°53148.1 NONTRON ST PARDOUX 2